

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAINE COMMUNE



LEGENDE DES SERVITUDES

- AC1 : Périmetre de protection des monuments historiques et périmètres des abords
- AC1 : Monuments historiques Classés
- AC1 : Monuments historiques Inscrits
- AC2i : Protection des sites inso
- AC4 : Sites patrimoniaux remarquables
- EL3h : Servitudes de halage (largeur=7,80m)
- EL3m : Servitudes de marchenied (largeur=3.25
- Econi : servicoles de marchepied (largeur=5,.
- EL7 : Servitudes d'alignen
- I1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation à proximité des canalisations de gaz
- I3 : Périmètre de protection du terminal d'hydrocarbures liqu
- 3 : transport d'hydrocarbures liquides et terminal
- I3 : Canalisation de gaz haute pression
- Tr. Researce de dansport d'execute
- INT1 : Voisinage de cimetières
 - 1111 : Younneye de amederes
- DM1 Disa do policipation dos sistemos entruote do monero
- PM1 : Man de prevention des risques natureis de mouvement de terrains
- poches de dissolution du gypse antéludie
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrains : anciennes carrières
- PM1 : Plan de prévention des risques inondations :
- zone d'expansion de crue la plus dense par débordement direct
- PM2 : Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la
- salubrité publique
- PT1 : Transmissions radioélectriques : protection contre l'électromagnetisme
- PT2 : Transmissions radioélectriques : protection contre les obstacle
- PT2 : Transmissions radioelectriques : protection contre les obstades
- T1 : Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
- 15 : servitudes aéronautiques de dégagement
- 15 : servitudes aeronautiques de degageme
- LEGENDE AUTRES OBJETS
 Limites de l'EPT Plaine Commune
- Routes
- ---- Voies ferrées
- Hydrographie
- Bâti indiférentcié
- Bâti remarquable et industriel

Nota bene : la carte a une valeur indicative, seul le tableau des servitudes fait fo

SUP: UDEA93/SADT Fond de plan: BD TOPO (IGN) Echelle: 1:12 000

Echelle: 1:12 000 Date de mise à jour des SUP: 11/12/2019

